



PLAN DE PAYSAGE DE LUTTE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PHASE 2 : ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

MAI 2021

Équipe :

Agence Folléa Gautier
Paysagistes urbanistes

AIR COOP - Coopérative d'entrepreneur.e.s du changement
Transition énergétique et adaptation au changement climatique

Ceresco (anciennement Blezat Consulting)
Agriculture et sylviculture





Étude commanditée par :

Communauté de communes
des Hauts Vosges
16, rue Charles de Gaulle
88400 Gérardmer
03 29 27 29 04
contact@cchautesvosges.fr
www.cchautesvosges.fr



Étude réalisée par :

Agence Folléa Gautier
(mandataire du groupement)
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com



AIR COOP
Coopérative d'entrepreneur.e.s du changement
6 les Soleiades, route de Chalvet
05 200 Embrun
07 83 89 67 39
j.nahmiyaz@energies-territoire.com
www.energies-territoire.com



Ceresco (anciennement Blezat Consulting)
Agriculture et sylviculture
18 rue Pasteur
69 007 Lyon
04 78 69 84 69
contact@ceresco.fr
www.ceresco.fr



SOMMAIRE

ORIENTATION 1//

VERS UN URBANISME RECENTRÉ

- 1.1.** Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches et par la promotion d'un urbanisme de qualité
- 1.2.** Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et développer des micro-centralités secondaires
- 1.3.** Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics
- 1.4.** Protéger les hameaux patrimoniaux dans leur paysage

ORIENTATION 2//

POUR UNE AGRICULTURE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

- 2.1** Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages
- 2.2** Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages
- 2.3** Augmenter la valeur ajoutée des productions par l'organisation de la transformation sur place
- 2.4** Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification

9

ORIENTATION 3//

VERS L'EXTENSION ET LA PROLONGATION DES EXPÉRIENCES TOURISTIQUES ET DE DÉCOUVERTE

25

- 3.1** Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les patrimoines des Hautes-Vosges, à la source de l'attrait territorial
- 3.2** Élaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique
- 3.3** Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes
- 3.4** Poursuivre la diversification des activités des stations

ORIENTATION 4//

VERS LA MISE EN AVANT DES ESPACES NATURELS ET DE LA FORÊT COMME RESSOURCES LOCALES PRIVILÉGIÉES

- 4.1.** Gérer durablement la ressource en eau et le vivant associé
- 4.2.** Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique
- 4.3.** Développer un écosystème territorial autour du bois

33

ORIENTATION 5//

POUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU CŒUR DE LA VIE QUOTIDIENNE

- 5.1.** Accompagner la rénovation énergétique du bâti
- 5.2.** Développer des projets d'ENR aux bénéfices collectifs
- 5.3.** Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics

39

ORIENTATION 6//

POUR UNE TASK FORCE PERMANENTE DE CONSEIL ET DE DIALOGUE 45

- 6.1.** Créer une commission spécifique d'accompagnement et de suivi du plan de paysage et de mise en relation des acteurs locaux

SYNTHÈSE//

HIÉRARCHISATION DES ACTIONS DU PLAN DE PAYSAGE 49

INTRODUCTION

Le diagnostic en phase 1 l'a mis en évidence : les directions prises depuis plusieurs décennies contredisent les valeurs accordées aux paysages des Hautes-Vosges. L'énergie abondante, puissante et pas chère, accessible à tous à partir du milieu du XXe siècle, a d'abord apporté une liberté et un confort individuels nouveaux, inédits dans l'histoire de l'humanité, grâce aux machines : voiture, réfrigérateur, eau courante, chauffage central, chauffe-eau, tracteur, camion, machines-outils, télévision, équipement ménager, ordinateur, etc. C'est encore plus vrai dans le cadre montagnard à la fois contraint et industriel des Hautes Vosges, où les machines des remontées mécaniques, des dameuses et des pelleteuses, et désormais des canons à neige, ont permis un développement touristique qui a en partie compensé la désindustrialisation partielle issue de cette même énergie abondante, puissante et pas chère, qui a exacerbé la concurrence mondiale.

Ces processus posent aujourd'hui des problèmes de durabilité, qui ont été présentés dans le diagnostic : sécheresse et question sur la ressource en eau, fragilité économique des secteurs d'activités spécialisés, érosion de la biodiversité et des qualités environnementales des milieux (scolyte), affaiblissement de la vie locale et du lien social, ... l'ensemble étant étroitement lié à cette surpuissance énergétique qui interroge nos consommations, nos ressources, notre rapport au monde. Certains de ces phénomènes s'accroissent avec le changement climatique, mais il n'en est généralement pas la cause première.

La fragilisation du vivant en est un exemple

préoccupant¹, corrélé en premier lieu à la destruction d'habitats (par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou de gestion forestière, etc.), à la fragilisation des continuités écologiques et de la trame verte et bleue (fragmentation par les activités, surfréquentation des milieux naturels, etc.), et aux pollutions généralisées des écosystèmes (agriculture intensive, industrie, etc.). Le changement climatique vient ici accentuer des phénomènes déjà engagés, comme le montre l'exemple du tarier des prés, dont l'habitat se raréfie avec la précocité croissante de la récolte des prairies, ou encore le développement des scolytes et autres parasites favorisés par les conditions climatiques extrêmes de ces dernières années (sécheresses, fortes chaleurs, etc.).

Pour répondre à ces enjeux multiples, c'est dans chacun des trois champs économique, environnemental et social que le plan de paysage veut agir. Et chacun se traduit à travers les 6 orientations de la politique paysagère de la CCHV.

> **Orientation 1** // Pour un urbanisme recentré

> **Orientation 2** // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

> **Orientation 3** // Pour l'extension et la prolongation

¹ 68 % des effectifs des espèces de vertébrés sauvages ont disparu entre 1970 et 2016 (Indice Planète Vivante - Rapport WWF 2020), et 78 % des effectifs d'insectes volants en trente ans (revue Nature, 2017) ; sur le territoire français, 55 % des effectifs d'oiseaux ont par exemple disparu en vingt-cinq ans (étude CNRS et Muséum d'histoire naturelle, 2018).

des expériences touristiques et de découverte

> **Orientation 4** // Pour la mise en avant des espaces naturels et de la forêt comme ressources locales privilégiées

> **Orientation 5** // Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne

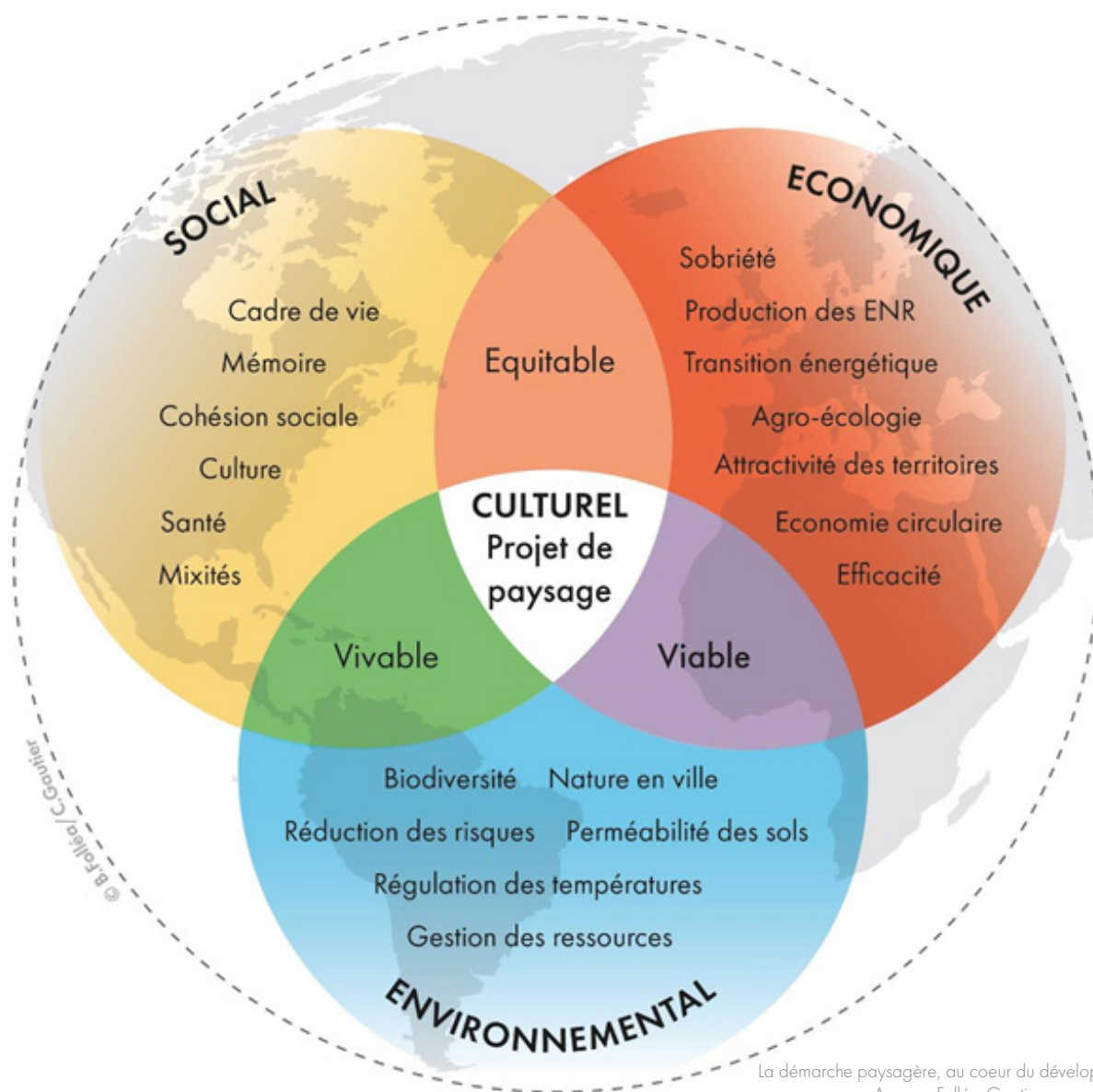
> **Orientation 6** // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue autour de l'architecture et du paysage

Les orientations 2 et 4 consistent à conforter les ressources et le vivant en développant des activités agricoles et sylvicoles au bénéfice de paysages durables. Les orientations 1 et 5 visent à renforcer les centres-villes et villages et les alternatives aux énergies fossiles, au bénéfice de la vie locale et du lien social. Enfin l'orientation 3 veut valoriser les patrimoines naturels et culturels au bénéfice de l'attractivité territoriale. Une dernière orientation, en 6e position, vise à coordonner l'ensemble de ces orientations à travers des actions permanentes de suivi et de mobilisation des acteurs sur le long terme.

Le paysage, bien commun culturel vivant et évolutif, est ainsi placé au cœur du développement durable, comme objectif de qualité et comme moyen d'interaction entre ces trois domaines (schéma ci-contre).

Finalement, l'enjeu du Plan de paysage des Hautes Vosges est de contribuer à reconstruire progressivement un écosystème local, où les économies de la

LA DÉMARCHE PAYSAGÈRE, AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



construction, de l'agriculture, de la nature, de la forêt, du tourisme, de l'industrie, de l'énergie et des services notamment, se reboulent entre elles, tout en bénéficiant des services d'un écosystème naturel préservé. C'est cet écosystème local qui donnera sens et direction à l'évolution du paysage, résilient et adapté au changement climatique, au service d'un développement soutenable en termes social et environnemental.

Chacun des 6 axes est décliné en objectifs de qualité paysagère qui ouvrent de nombreuses pistes d'actions. L'ensemble a été travaillé à la faveur d'ateliers de thématiques réunis à Gérardmer les 31 mars et 1er avril 2021 : à partir de plus de cent pistes d'actions, présentées sous forme de questionnaires et débattues par les participants, ils ont permis une hiérarchisation entre une trentaine d'actions immédiates (priorité 1), des actions à court-moyen terme (priorité 2) et les autres actions envisagées (non prioritaires) (cf. mémoire de la concertation). Parmi la trentaine d'actions immédiates, le Comité de pilotage a poursuivi la priorisation en sélectionnant une quinzaine d'actions à approfondir dans la suite du plan de paysage : la phase 3 développera un programme d'actions prioritaires à suivre pour répondre à ces objectifs.

*« Il faut passer d'une logique d'exploitation à une logique d'activation des potentialités du territoire »,
entretien avec le Conseil scientifique du PNRBY.*



ORIENTATION 1 //

VERS UN URBANISME RECENTRÉ

Parmi toutes les machines mises à disposition grâce aux énergies fossiles, la voiture contribue particulièrement au bouleversement du paysage des Hautes Vosges. Elle a rendu possible une diffusion et un étalement de l'urbanisation partout dans les fonds et les pentes des vallées de la communauté de communes. Ce phénomène massif, très frappant dans le paysage, d'autant plus sensible qu'il conquiert des pentes très visibles, continue d'être justifié comme « culturel » par certains acteurs rencontrés, alors que, historiquement, seules les fermes étaient dispersées pour être chacune au milieu de ses terres, et non l'habitat en général, qui ne dépend pas économiquement des terres qu'il conquiert. Cette erreur d'appréciation historique, mais aussi la sous-estimation des conséquences du phénomène, la plus-value foncière individuelle, l'argent généré par les taxes foncières et d'habitation, la facilité à ouvrir à l'urbanisation plutôt qu'à reconstruire, et la difficulté politique d'arrêter le processus, expliquent que le phénomène d'étalement de l'urbanisation soit toujours en cours aujourd'hui.

L'inadaptation ou le manque d'espaces confortables pour les mobilités alternatives à la voiture individuelle contraint les usagers à emprunter la route.

La lutte et l'adaptation au changement climatique offrent l'occasion de cesser fermement ce phénomène d'urbanisation diffuse. Le contexte national et régional (zéro artificialisation nette, stratégie nationale bas carbone, plan pluriannuel de l'énergie, SRADDET, ...) y pousse de façon plus efficace qu'auparavant (la loi Montagne de 1985 et la loi SRU qui a 20 ans n'ont pas porté leurs fruits sur ce plan).

Quant aux quartiers d'urbanisation diffuse, leur évolution sera notamment liée aux micro-centralités secondaires à conforter, aux continuités paysagères à valoriser (vues, trames vertes bleues, cheminements) et aux modes doux de proximité que l'on saura installer pour les déplacements utilitaires et quotidiens.



4 objectifs sont identifiés :

- 1.1. Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches et par la promotion d'un urbanisme de qualité
- 1.2. Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et renforcer les centralités secondaires
- 1.3. Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics
- 1.4. Protéger les hameaux patrimoniaux dans leur paysage

1.1 Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches et par la promotion d'un urbanisme de qualité

L'habitat en centre-ville et village dans la CCVH peut avoir le mérite d'une qualité patrimoniale (fermes et bâti rural, immeubles Belle époque, cités industrielles, bâti de la reconstruction), mais l'inconvénient d'une inadaptation à certains besoins contemporains. Les centres accueillent par ailleurs de grandes emprises industrielles, pour certaines aujourd'hui obsolètes, dont les structures encore en place témoignent d'un héritage encore vivace, mais permettent aussi d'envisager un réemploi plus économe en espace, en énergie et en matériaux, pour la création de nouveaux quartiers.

L'objectif est donc de favoriser l'occupation du bâti ancien en soutenant son adaptation, tout en développant des formes urbaines et une architecture innovantes, ancrant les témoins d'un passé remarquable dans l'espace contemporain... et réciproquement.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Encouragement dans les documents d'urbanisme (OAP et règlements) des principes d'une urbanisation économe et intégrée à l'existant et au paysage pour les nouveaux projets de construction, travaillés par un homme de l'art (architecte, urbaniste, paysagiste)
- Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti en centre-ville, notamment pour les ensembles urbains patrimoniaux (bâti de la reconstruction, cités ouvrières) (à grouper avec 1.4)

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2) :

- Repérage et acquisition des logements vacants ou vieillissants des centres-bourgs
- Recensement des friches d'activité, privées et publiques, et identification de nouvelles vocations : résidentielles, économiques, touristiques, équipement, etc.
- Mobilisation et valorisation du patrimoine industriel dans les projets publics et collectifs : création d'équipements et services, zones d'activités, logements collectifs, etc.

- Lancement de concours d'idées (urbanisme, architecture, paysage) ou organisation d'événements (festifs, artistiques, culturels) pour changer l'image du patrimoine industriel
- Création de structures d'accompagnement des porteurs de projets et renforcement de la sensibilisation des habitants
- Appui, conseil et suivi d'architectes pour les projets d'ensemble et le renouvellement urbain (CAUE, PNR, UDAP, etc.)

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Développement d'un observatoire du foncier, sous la forme par exemple d'un « cadastre des potentiels » pour améliorer la diffusion des connaissances et aider les collectivités dans leurs décisions
- Inscription de ces réflexions dans les stratégies et documents d'urbanisme, notamment communautaires (SCOT, PLUi)
- Développement d'une palette d'outils réglementaires pour la maîtrise du foncier (emplacements réservés, DUP, PAPAG, ...) appropriée en fonction du contexte

1.2 Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et renforcer les centralités secondaires

Ce territoire de montagne, fortement habité, dispose d'un maillage de villes, bourgs, villages et hameaux qui, pour répondre aux enjeux contemporains liés à l'étalement urbain, doivent voir leurs centralités renforcées. La faible dynamique démographique doit aujourd'hui servir la vie locale dont le cœur bat dans les centres-villes et villages. C'est sur eux qu'il convient de concentrer les efforts pour qu'ils soient préservés de la concurrence d'une urbanisation diffuse.



Ancienne usine reconverte en galerie marchande au cœur de Gérardmer

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Organisation des réseaux de mobilités du quotidien reliant les centralités : desserte par les liaisons douces, aires de covoiturage, points d'arrêts transports en commun et TAD, commerces et services itinérants, etc.
- Limitation de l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, Cartes communales) pour maintenir de la population dans les centres

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2) :

- Accompagnement du déploiement du télétravail et des téléservices : poursuite du développement des réseaux numériques, création de lieux tiers dans les centres
- Moratoire sur les créations d'activités commerciales hors centres, en lien avec la protection des terres agricoles dans les fonds de vallée

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Identification de l'armature territoriale et localisation des centralités à renforcer (SCoT, PLUi)
- Encadrement de l'installation de grandes surfaces commerciales
- Aménagement d'espaces publics pour l'accueil d'activités et de manifestations
- Soutien à l'activité commerciale et économique locale et diversifiée autour des productions du territoire
- Développement de la création de « commerces mouvants » ou boutiques éphémères

1.3 Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics

Si la nature et les paysages de montagne constituent un cadre remarquable et attractif pour les habitants et visiteurs de la CCHV, le diagnostic fait le constat de la pauvreté des espaces publics en arbres et en sols vivants. La voiture, indispensable aux déplacements locaux, a pris une place excessive sous la forme d'espaces de stationnement et de circulation minéralisés et banalisés, décourageant l'usage des modes doux et actifs et réduisant la convivialité des espaces de vie. Face au changement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau, l'espace urbain a également un rôle à jouer dans le stockage et la filtration des eaux en limitant notamment les surfaces imperméabilisées.

Outre la proximité immédiate des services et l'adaptation des logements, l'attractivité des villes et villages est largement liée à la qualité des espaces publics que l'on saura offrir à ceux qui auront fait le choix de rester ou de regagner les centres. Il s'agit d'aménager des espaces publics offrant des lieux de convivialité et d'échanges, de jeux, des jardins, des arbres et de l'ombrage, de la sécurité et du confort piéton et vélo prioritaires, des sols vivants, poreux et moins bitumés, des stationnements en poches, une qualité des ambiances et des matériaux répondant à la qualité des paysages de montagne, etc., en rééquilibrage à la logique du tout-voiture qui a déqualifié l'espace de vie au cours des dernières décennies.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Conception d'espaces publics durables, adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives dans les centres-bourgs : surfaces poreuses et enherbées, gestion alternative des eaux pluviales, présence végétale pour l'ombrage et le rafraîchissement, essences variées et économes en eau, réduction des largeurs de chaussées de roulement, maîtrise de la place de la voiture, mise en œuvre de cheminements, continuité et confort des circulations douces et sentiers (cf. 5.3)

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Identification de la trame paysagère de chaque commune, définition des vocations souhaitées pour chaque espace ouvert (jardin, place, pré, continuité douce, espace boisé, lisière urbaine, etc.) et transcription dans les documents d'urbanisme (OAP, emplacement réservé, sur-zonage, etc.)
- Renforcement de la trame paysagère en lien avec le paysage de montagne : plantations, traitement des lisières urbaines, choix de matériaux locaux, valorisation du petit patrimoine, des points de vue, des cours d'eau, etc.

- Aménagement ponctuel des abords des cours d'eau dans l'espace urbain, en évitant le sur-aménagement : accessibilité aux berges, création de chemins, réouverture, renaturation et diversification des essences plantées
- Concertation et participation des habitants à la programmation, et développement d'actions participatives (« je jardine ma rue », etc.)

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Création d'un atlas de la biodiversité à l'échelon communal ou intercommunal
- Développement du pâturage urbain pour l'entretien des espaces ouverts
- Limitation du mobilier urbain et de la signalétique
- Mise en place d'un plan lumière intercommunal et valorisation des paysages nocturnes, extinction ou diminution de l'éclairage public au cœur de la nuit
- Charte pour la qualité du paysage des routes et espaces de stationnement
- Identification de sites prioritaires pour la requalification des espaces publics et lancement d'études de programmation, de concours, etc.



Création d'un espace public de centre-bourg à l'emplacement de l'ancienne cour d'école à Champdray



Requalification d'une rue favorable aux modes doux et limitant les surfaces imperméables à Saulxures-en-Moselotte

1.4 Protéger les hameaux patrimoniaux dans leur paysage

Les paysages ruraux des Hautes Vosges sont caractérisés par un habitat diffus de fermes isolées, qui se sont maintenues dans certaines parties du territoire intercommunal : le secteur le plus connu et reconnu est celui de la crête des Vosges, piquée de ses fermes-auberges, mais d'autres paysages valorisants moins connus méritent attention : Hameau de Presles, Col des Hayes, Les plateaux à Gerbamont, La haute vallée de la Meurthe au Valtin, Lispach dans la vallée du Chajoux, Vallée du Menaurupt et le Haut du Tôt à Sapois, les vallées de Léumont et Vixard, etc.

Bien que parfois centralisées autour d'un « hameau » constitué de quelques maisons groupées le long de la route, c'est tout un ensemble à l'échelle du paysage, alliant espaces agricoles, fermes isolées, lisières forestières, et zones humides, qui signe l'aspect le plus valorisant des Hautes Vosges en termes de paysage et qui mérite d'être attentivement préservé. Ces hameaux sont menacés par le développement urbain diffus et l'architecture banale qui fragiliserait leur cadre naturel et paysager et leur organisation caractéristique. La diminution de l'activité agricole et l'orientation croissante vers les fonctions résidentielles et touristiques pose par ailleurs la question du maintien d'activités dans ces sites habités isolés.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Maintien de l'ouverture des paysages autour de ces sites caractéristiques et lancement prioritaire des réouvertures de terrains enfrichés pour les mettre en valeur (cf. 2.1)
- Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti existant aux besoins contemporains dans le respect de ses caractéristiques architecturales, urbaines et patrimoniales et en favorisant l'autonomie (notamment énergétique) (à grouper avec 1.1)



ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Protection du cadre naturel et agricole caractéristiques des hameaux dans les documents d'urbanisme
- Mise en valeur de l'architecture et des éléments remarquables du paysage de montagne présents : cours d'eau, matériaux locaux, points de vue, petit patrimoine
- Renforcement du nomadisme commercial et culturel pour amener les services et les activités dans les hameaux : marchés ambulants, épicerie culturelle, bibliobus, etc.

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Encadrement de leur évolution par une réglementation spécifique dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi)
- Appui renforcé des CAUE et du PNR dans l'accompagnement des projets

Les Plateaux, Basse-sur-le-Rupt



ORIENTATION 2
POUR UNE AGRICULTURE AU COEUR DES
POLITIQUES PUBLIQUES

Hors des centres bourgs, l'arrêt de l'urbanisation diffuse va conduire à protéger les terres à vocation agricole de manière pérenne et à leur offrir un avenir durable. L'agriculture comme filière économique et comme gestionnaire précieux et valorisant du cadre de vie s'en trouvera renforcée, ne serait-ce qu'en n'aggravant plus le manque de surface fourragère. Mais cela ne suffira pas et le Plan de paysage devra contribuer à conforter cette activité économique en lui faisant plus de place dans le paysage à voir, à parcourir, à découvrir ... et à manger.

Le renforcement de l'agriculture est un enjeu de paysage majeur pour les Hautes Vosges en lutte contre le changement climatique. Il sera à considérer tant sur les aspects sociaux (renouvellement des exploitants, installation de porteurs de projet hors cadre familial, recrutement de salariés pour appuyer la diversification...) qu'économiques (développement de nouveaux ateliers, soutien des projets collectifs, accès à de nouveaux débouchés (restauration collective notamment...), valorisation de la qualité des productions issues du territoire...). D'autant plus que l'élevage extensif, propre aux zones de moyenne montagne, domine largement et contribue directement au stockage du carbone (dans les prairies permanentes), à la préservation de la biodiversité (habitats propices à une faune et une flore diversifiée) et à l'entretien des ouvertures paysagères. Il faut aussi noter la volonté de certains agriculteurs d'aller vers d'autres types de production : petits fruits, maraîchage, apiculture

sont autant de petites filières permettant de valoriser d'autres types d'espaces et de participer à la résilience alimentaire du territoire de la CCHV. Celles-ci serviront par ailleurs les enjeux du futur Projet Alimentaire de Territoire, qui vient d'être délibéré par la CCHV.

L'axe 2 du Plan de paysage de la Communauté de communes des Hautes-Vosges vise à consolider les différentes activités agricoles au bénéfice de paysages durables. Ce sont elles en effet qui participent à la gestion de l'essentiel des espaces du territoire et c'est de ces bonnes pratiques agricoles que dépend largement la qualité paysagère de la CCHV.



Exploitations agricoles et d'élevages

Ainsi quatre objectifs sont visés dans cette orientation :

- 2.1 Renforcer la politique de reconquête des terres agricoles et d'ouverture des paysages
- 2.2 Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages
- 2.3 Augmenter la valeur ajoutée des productions par l'organisation de la transformation sur place
- 2.4 Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification



2.1 Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages

L'ouverture des paysages est un enjeu ancien, qui a motivé les premiers plans de paysage vosgiens. Plus de 280 ha ont fait l'objet de projets de réouverture depuis la mise en œuvre des premiers programmes d'actions, en additionnant les actions entreprises dans ce domaine par les anciennes Communautés de communes. Ces opérations répondent généralement à plusieurs objectifs croisés, plus ou moins marqués en fonction des spécificités de chaque projet :

- Qualité des paysages
- Soutien à l'économie agricole avec un besoin grandissant en surfaces fourragères
- Enrichissement de la biodiversité
- Création d'espaces de transition entre couvert forestier et terrains agricoles
- Etc.

Cependant, face aux évolutions des filières agricoles (concentration des exploitations, vieillissement des agriculteurs, etc.), à la pression de l'urbanisation touchant notamment les terres mécanisables, aux difficultés et au coût d'entretien de certaines parcelles (pente, morcellement foncier...), et aux évolutions climatiques en cours (sécheresse, invasion des espaces forestiers par les scolytes, etc), le maintien de ces espaces ouverts est fragilisé.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Intégration de terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages dans le zonage des documents d'urbanisme en concertation avec les agriculteurs : terrains mécanisables, prairies humides de fond de vallée, abords des hameaux patrimoniaux, points de vue, etc.

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Création d'un outil de suivi des friches agricoles pour favoriser leur reconquête : cartographier les espaces les plus fragilisés avec priorisation/ niveaux d'enjeux, leur qualité agronomique, leur potentiel de reconquête, les porteurs de projet/ agriculteurs identifiés pour leur gestion, leur vulnérabilité au changement climatique (manque d'eau), etc.
- Cartographie participative (communes et agriculteurs) des parcelles en cours d'enfrichement
- Protection durable des prairies de fauche de fond de vallée en tant que maillon essentiel de l'activité agricole : ZAP, PAEN ?
- Développement d'une forme de sylvo-pastoralisme adaptée aux mutations en cours (parcelles forestières affectées par le scolyte, besoin d'alternative aux pâturages bovins pour les parcelles les moins adaptées également) : travail avec le PNRBV, expérimentations

avec certains porteurs de projet intéressés

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Actions de reconquête de friches : déboisement et réouverture de sites agricoles en lisières forestières, cartographie des parcelles visées, anticiper le lancement d'une procédure d'étude d'impact imposée par le code de l'environnement (si > 25 ha) associer la DREAL aux ateliers + cartographier le plus précisément les zones de reconquête (lancement d'un AAP pour identifier les agriculteurs/ porteurs de projet intéressés ?)
- Poursuite de la mise en œuvre et la révision des réglementations de boisements
- Développement d'opérations aux coûts moins élevés privilégiant l'usage des permis de bois associés à une exploitation agricole, sur les parcelles adaptées
- Sensibilisation des propriétaires de parcelles enfrichées à leur valorisation par l'agriculture
- Communication sur le rôle des prairies de fauche à destination du grand public
- Accompagnement des agriculteurs aux échanges et regroupement parcellaires pour faciliter leur gestion
- Lutte contre la fougère aigle (toxique pour les troupeaux) : recherche d'une valorisation économique, fabrication de produits de fertilisation organique ou de conditionnement de jeunes plants (purin, terreau...)



Prairies menacées par l'urbanisation à Gérardmer



Prés de fauche

2.2 Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages

Au-delà des projets de reconquête de terres agricoles, cette orientation pose la question de la gestion de ces espaces sur le long terme pour préserver la qualité des paysages vosgiens.

Ils'agit desoutenirlesagriculteursvosgiens, majoritairement engagés dans des pratiques extensives plus favorables à la biodiversité, pour le maintien d'une activité vertueuse bien que souvent mal rémunérée. Il s'agit également de conforter la qualité de la production des éleveurs des Hautes-Vosges, orientée vers des systèmes herbagers entièrement dépendants de la ressource fourragère, en assurant l'équilibre économique des exploitations face aux évolutions en cours : maintien des prairies de fond de vallée, essentielles à la production de foin, évolution de la gestion des prairies face au changement climatique, sécurisation de la ressource en eau, etc.

Sylvopastoralisme et installation de jeunes agriculteurs (communes de Sapois et Cornimont, Crédits photos : PNR des Ballons des Vosges.



ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Soutien technique et financier des agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage : baux environnementaux et paiements pour services environnementaux (PSE), associés à des cahiers des charges permettant de ne pas détruire les éléments patrimoniaux comme les murs de soutènement de terrasses et autres dispositifs hérités...

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Evolution de la gestion des prairies face au changement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau (en lien avec l'étude menée par le Pays de la Déodatie) :
 - o Soutien à l'agriculture extensive



- o Diversification des essences des prairies pour garantir une production constante de ressource fourragère
- o Moindre productivité estivale mais mieux répartie sur l'année
- o Sur-stockage du fourrage
- o Préservation et valorisation des zones humides (inventaire à l'échelle de la Communauté de communes) (cf. 4.1)
- o Création de zones d'ombres
- o Sensibilisation à l'agroforesterie

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Appropriation des résultats de l'étude des modalités d'adaptation des systèmes herbagers du Massif des Vosges au changement climatique menée par le Pays de la Déodatie et communication auprès des agriculteurs
 - Développement, sous conditions environnementales précises, de micro-retenues permettant la sécurisation d'eau agricole (stockage) pouvant être associée à des micro-centrales hydroélectriques
 - Organisation collective d'un apport volontaire de foin récolté pour l'entretien des parcelles privées et publiques (jardins, terrains communaux, etc.), par exemple lors d'un événement festif et participatif
 - Mise à disposition de parcelles publiques ou privées pour pâturage/ fauche aux périodes critiques (fin été, début automne) : lancement d'un Appel à Manifestation d'intérêt pour solliciter les particuliers/ entreprises ? Format « d'estives urbaines »

2.3 Augmenter la valeur ajoutée des productions par des leviers locaux (mutualisation de moyens, création de labels...)

Il s'agit de poursuivre et d'intensifier les actions en faveur de productions dégageant davantage de valeur ajoutée et de richesse pour ceux qui les font, tout en bénéficiant aussi au territoire en termes de dynamisme et de qualité paysagère. Les circuits courts attirent de plus en plus de producteurs mais au-delà de la finalité de vente directe, ils nécessitent de repenser le système agricole local : moyens de transformation collectifs, recrutement de main d'œuvre, apprentissage de savoir-faire pour la transformation, ...

Ces derniers ne répondent pas non plus à toutes les ambitions agricoles, et certaines exploitations préfèrent se concentrer sur l'aspect productif et déléguer les maillons suivants à des opérateurs économiques dédiés (laiterie industrielle notamment). Ces filières longues peuvent néanmoins manquer de valeur ajoutée, les pratiques vertueuses et extensives sur le secteur étant rarement rémunérées (pas de label spécifique ou de mise en valeur des produits). Il est donc important d'étudier ici tous les leviers accessibles pour rémunérer à sa juste valeur les spécificités des productions issus de ce terroir de moyenne montagne.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Organisation collective de la transformation des produits locaux, avec l'ouverture d'ateliers de transformation mutualisés notamment pour le fromage (cf. Plan d'action du schéma de développement économique 3.7)

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Accompagnement de la création de groupements d'employeurs pour faciliter la création d'un poste « partagé » pour ces fonctions transversales (transformation, commercialisation...)
- Développement de la marque « Cœur de Massif » et de l'identité locale d'autres produits : diversification des produits, valorisation et recherche de labellisation (AOP, IGP...)

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Mise en valeur des productions locales auprès des artisans de bouche du territoire



Fromage Cœur de Massif. Crédit photo : PNR des Ballons des Vosges.t



Label récemment créé suite à un partenariat entre la Chambre d'Agriculture des Vosges et le département

2.4 Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification

Comme dit précédemment, les circuits courts ont rencontré un contexte favorable à leur développement depuis quelques mois et le diagnostic fait ressortir l'enjeu de pérenniser cette dynamique et de l'installer durablement sur le territoire, au travers d'une offre accessible aux touristes, qui font partie intégrante de l'économie locale, mais également aux habitants, principaux usagers. Celle-ci est également amenée à se diversifier, avec l'arrivée de porteurs de projet souhaitant développer d'autres activités que l'élevage (maraichage, petits fruits, PPAM...) et pour lesquels l'accès au foncier n'est pas toujours aisé. Cette orientation s'intéresse donc à l'enjeu prégnant de remettre du lien entre les consommateurs et le monde agricole.



Atelier de production de pâtes et boutique dans le centre de Thiéfosse

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Facilitation de l'installation de porteurs de projet Hors Cadre Familial pour des activités d'élevage, mais aussi maraîchères arboricoles, textiles (fibre végétale : portage foncier, mise à disposition de terrains communaux, constitution d'une réserve foncière « péri-urbaine » pour les activités de maraichage et d'arboriculture, préemption de terrains avec enjeux eau (zone de captage) et mise en place de BRE, veille foncière active et participation aux commissions de la SAFER
- Extension des fournitures des cantines en produits locaux (écoles, collèges, lycées, administrations, collectivités, entreprises, EHPAD) : évolution des cahiers des charges, évaluation des besoins et d'une potentielle mutualisation (cuisine centrale, légumerie)

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Développement des points de vente des produits du territoire ouverts toute l'année (points de vente pérennes)
- Mise en lien des producteurs et des acteurs de la RHD locaux (commerçants, restaurants, hôteliers, loueurs de gîtes et de résidences touristiques, ...) : plateforme internet/appli dédiée/ annuaire des producteurs/ diffusion de guide de partenariats en circuits-courts pour la RHD

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Inventaires des agriculteurs du territoire pour faciliter leur mobilisation lors d'appels à projets
- Communication et événements valorisant la production locale : brochures, visites de fermes, marchés gourmandes, etc.
- Accompagnement des porteurs de projet en circuit court et en diversification pour éviter les cessations précoces d'activités
- Développement de l'agritourisme (fermes-auberges, ...)
- Protection des terrains agricoles susceptibles d'accueillir une agriculture « de proximité » avec la mise en place de statut type PAEN ou ZAP : petits terrains proches des zones urbaines, avec un accès à l'eau



Lac de Saulxures-sur-Moselloite convoitée en période estivale.

ORIENTATION 3
VERS L'EXTENSION ET LA
PROLONGATION DES EXPÉRIENCES
TOURISTIQUES ET DE DÉCOUVERTE

La limitation du tout-voiture et de la consommation d'énergie carbonée permettra d'atténuer les problèmes et de prévenir les risques liés à la sur fréquentation saisonnière des sites touristiques des Hautes Vosges.

Il faudra pour cela développer une stratégie d'ensemble pour l'accueil des publics, dans l'espace et dans le temps, en dosant l'accessibilité et la part modale de la voiture en fonction des lieux et des saisons. Le renforcement d'une offre de transport collectif notamment en direction des populations touristiques permettrait de libérer les destinations de loisirs de l'emprise hégémonique de la voiture et de permettre ainsi de nouveaux usages aux espaces réservés jusque-là au stationnement.

Cette réflexion intégrera l'évolution programmée et phasée des sites des stations de ski liée à la perte d'enneigement progressive.

Quatre objectifs permettent de répondre à cette orientation :

- 3.1 Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les patrimoines des Hautes-Vosges, à la source de l'attrait territorial
- 3.2 Élaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique
- 3.3 Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes
- 3.4 Poursuivre la diversification des activités des stations

3.1 Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les patrimoines des Hautes-Vosges, à la source de l'attrait territorial

Le paysage des Hautes-Vosges est l'expression d'une relation sensible des hommes à leur environnement, inscrite dans le temps long de l'histoire. L'objectif est ici de faire valoir la riche dimension naturelle, culturelle et historique du territoire. La compréhension du paysage dans sa profondeur est également source d'inspiration pour agir à bon escient, poursuivre son façonnage progressif mais aussi diversifier les thématiques de découverte. La qualité du cadre naturel et la spécificité du mode de vie montagnard invitent par ailleurs à développer un tourisme orienté vers le ressourcement et le rapport à la nature, qui représente un potentiel majeur de diversification (randonnée et itinérance, déconnexion, bienfaits des plantes, etc.).

L'enjeu est également ici de concilier la préservation et la sauvegarde des milieux montagnards avec les usages économiques. Les activités, le tourisme, tout comme l'habitat, doivent s'intégrer dans le milieu naturel qui est à la source de l'attrait de ce territoire, et non l'inverse.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Identification et valorisation de la richesse des patrimoines locaux et de leur lien avec les paysages : le patrimoine naturel glaciaire, les grands lacs, les zones humides, les forêts, l'agriculture de montagne, l'industrie textile, le patrimoine de la reconstruction, les implantations minières du XVI^e siècle, l'exploitation du granit et les savoir-faire associés, la botanique, l'herboristerie, etc.
- Création ou maintien de zones de quiétudes dans les sites les plus sensibles (soutien des acteurs, financement, réalisation)
- Création d'un espace d'initiation aux bienfaits des plantes : découverte, collecte participative, stages, etc.

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines : sites, lieux, points de vue et parcours, récits et complémentarité, mise en réseau, dispositifs de médiation et d'interprétation, etc.
- Identification de sites remarquables et mise en valeur par une scénographie ambitieuse : par exemple les carrières et tunnels au Syndicat
- Sensibilisation du grand public au respect et à la préservation des milieux naturels

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Réalisation de travaux complémentaires de recherche (université, écoles, associations, érudits, etc.)
- Mise en œuvre d'actions de valorisation : exposition, événements publication, etc.
- Inventaires participatifs des éléments de patrimoines de proximité (beurheus, cités ouvrières, etc.)
- InSCRIPTION dans les documents d'urbanisme des éléments de patrimoine représentatifs
- Valorisation et gestion partagées (chantiers participatifs, événements festifs ou artistiques, recueil de témoignages, etc.)



Beurheus à Ventron

3.3 Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes

Véritable « route-paysage » de la CCHV, la route des Crêtes permet de découvrir des panoramas exceptionnels depuis les Vosges vers la Plaine d'Alsace, le Jura, les Alpes, dans un paysage ouvert d'altitude. Bien qu'ayant fait l'objet de plusieurs aménagements à l'initiative du PNRBV ou du Département notamment (chemin d'interprétation, réaménagement du col de la Schlucht), elle reste essentiellement accessible et fréquentée par des visiteurs véhiculés (voiture individuelle, camping-cars, motos) nécessitant des aménagements routiers pas toujours compatibles avec le cadre remarquable des lieux.

Cette orientation vise à promouvoir un aménagement plus favorable aux modes doux de découverte des paysages.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Extension des plages d'ouverture exclusive aux modes doux et navettes dans les périodes de forte fréquentation

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Constitution progressive d'un belvédère linéaire à la circulation apaisée, ponctué d'aménagements sobres et de qualité mettant en scène le paysage et les milieux (de la vue panoramique à ce qui est à nos pieds) :
 - > adoucissement de la voirie : réduction de la largeur de voie, partage de chaussée (chaucidou), etc.
 - > aménagements de belvédères / plateformes intégrés dans le paysage,
 - > aménagements pour révéler les milieux / flore / attention à porter au sol
 - > interventions artistiques magnifiant le paysage,
 - > etc.
- Poursuite d'aménagements sobres et adaptés à l'esprit des lieux menés sur les points d'arrêts :
 - > préserver le caractère minimaliste de l'aménagement de la voie : chaussée réduite à la bande de roulement, marquage au sol, signalétique et mobilier limités au strict nécessaire, etc.

- > aménagement ponctuel d'aires d'arrêts de cars et de véhicules les plus discrètes possibles : réduction de l'emprise de la chaussée, sols poreux, etc.
- > intégration paysagère du mobilier et des aires de stationnement appelés à prendre un aspect le plus naturel possible.

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Mise en place d'un observatoire des usages de la route des Crêtes
- Développement du potentiel pédagogique d'interprétation sur la route des crêtes en lien avec des initiatives permanentes ou événementielles de nature culturelle, artistique, paysagère, environnementale, etc.



Environ 60 000 personnes visitent les Sentiers de la photo au Haut du Tot chaque année. Source : Internet.

3.4 Poursuivre la diversification des activités des stations

La neige est à la source d'une des principales activités économiques du territoire : les stations de ski. Le changement climatique, qui devrait s'accompagner d'une baisse de l'enneigement dans les Hautes-Vosges, constitue ainsi une réelle menace pour l'économie du territoire. Face à ce constat, les stations ont engagé différentes actions, pour augmenter la skiabilité en hiver (neige de culture) mais aussi pour diversifier les activités vers le 4 saisons. Cette orientation vise à renforcer la résilience des stations face au changement climatique, en poursuivant leurs actions en faveur de la transition écologique et énergétique.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Renforcement des offres d'activités douces et écoresponsables en station (itinéraire sécurisé ski de randonnée et raquettes, sentier d'interprétation, activité pédagogique de découverte de l'environnement, ...)
- Développement des dispositifs incitatifs de recours à la mobilité douce/commun pour l'accès aux domaines skiables (cf. 3.2)
- Accompagnement des commerces et hébergeurs dans une démarche éco-responsable : conseil et accompagnement à la rénovation énergétique, à l'approvisionnement en produits et matériaux locaux, valorisation par la création d'un label, etc.

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Mise en place d'un observatoire de la biodiversité, développement des zones de protection et valorisation de la biodiversité comme vecteur de découverte et d'attractivité touristique
- Mise en paysage des abords et des aires de stationnements en y intégrant des capacités d'énergies renouvelables
- Développement autour du soin de soi par la nature (sylvothérapie, déconnexion numérique, ...)

- Développement de produits touristiques ciblés à l'échelle des stations (restauration bio, modes de déplacements 0 CO2, etc.)

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Intégration paysagère des équipements techniques liés à l'exploitation des domaines skiables hors saison hivernale
- Réalisation du bilan carbone domaine skiable et de la destination touristique
- Engagement de la transition énergétique des domaines skiables en tant que vecteur de diversification économique et de réduction d'impact
- Appui à la requalification (dont énergétique) de l'immobilier touristique
- Engagement vers une stratégie d'exploitation résiliente aux effets du changement climatique
- Développement de l'activité pastorale sur les pistes en période estivale
- Rénovation des équipements de station pour des usages inter-saisonniers et qualitatifs sur le plan environnemental
- Introduction dans les offres touristiques d'activités culturelles ainsi que des visites de fermes ou petites entreprises artisanales, afin de compléter l'offre des activités majoritairement sportives



ORIENTATION 4
VERS LA MISE EN AVANT DES ESPACES
NATURELS ET DE LA FORÊT COMME
RESSOURCES LOCALES PRIVILÉGIÉES

La forêt, les zones humides, et plus globalement les espaces naturels, protecteurs de la biodiversité, des sols, de l'eau et de l'air, pourvoyeurs de gibier, de bois, de champignons, d'air pur et de balades, constituent un patrimoine de nature précieux et identitaire des Hautes Vosges. Fragilisée par le changement climatique, la forêt doit évoluer dans ses essences, ses modes de gestion et de protection contre les risques d'incendie ou de parasites, ses modes de fréquentation et d'usages. Elle doit aussi développer sa valeur économique pour être mieux gérée, notamment au travers des filières construction bois et énergie. Les zones humides doivent quant à elle être préservées en priorité, jouant un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité et de la ressource en eau, tout comme dans la captation du carbone.



La porte d'entrée du territoire, au Syndicat, est marquée par la présence d'une scierie.

3 objectifs sont identifiés :

- 4.1. Gérer durablement la ressource en eau et le vivant associé
- 4.2. Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique
- 4.3. Développer un écosystème territorial autour du bois

4.1 Gérer durablement la ressource en eau et le vivant associé

La ressource en eau, abondante jusqu'à récemment, est constitutive des paysages remarquables des Hautes-Vosges (lacs, sources, torrents, tourbières, zones humides).

Le maintien de la diversité de ces milieux naturels et de leur fonctionnement a un rôle essentiel à jouer dans la recharge en eau des nappes et dans son stockage, dans le maintien de l'eau dans les paysages en freinant les écoulements, dans la constitution de points de fraîcheur (dans un massif où il fera de plus en plus chaud), dans la préservation de la biodiversité, tout comme de l'habitat et des activités.

Or, on l'a vu, cette ressource est de plus en plus fragilisée, par l'évolution des pratiques (agricoles, sylvicoles, d'aménagement et de loisirs), renforcée par le changement climatique.

Cet objectif vise ainsi à améliorer la gestion des milieux humides et à renforcer les actions en faveur de la ressource en eau.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Inventaire et restauration des zones humides à l'échelle de la Communauté de communes (lacs, tourbières, prairies humides)
- Accompagnement technique et financier de la mise en oeuvre du Plan Lac pour les lacs de Xonrupt-Longemer et Gérardmer

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Adaptation des pratiques agricoles pour préserver les prairies humides, leur rôle de stockage et d'accueil du vivant (cf. 2.2)
- Lutte contre l'érosion des sols forestiers liés aux pratiques sylvicoles et à la fragilisation de la forêt (cf. 4.2), qui accroît le ruissellement
- Mise en oeuvre de mesures d'accompagnement pour la préservation de la ressource en eau et communication sur les bonnes pratiques à adopter : bacs collecteurs sur les bâtiments publics, aide à l'accès aux récupérateurs d'eau, citerne pour les constructions neuves, accompagnement des communes dans la restauration de leur réseau d'eau, réglementation sur les piscines, etc.

4.2 Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique et la gestion de la crise du scolyte nécessitent la mise en œuvre d'une stratégie forestière globale pour assurer le maintien de la ressource forestière : ressource économique pour le bois construction et l'énergie, mais également ressource environnementale en tant que refuge de biodiversité, captation de CO2, ressource pour le cadre de vie en tant qu'espace de loisirs et de fraîcheur.

Cette réponse doit se faire sur plusieurs pas de temps, mais il est également urgent de mettre en œuvre certaines mesures face à la crise : comment assurer la suite des parcelles scolytées (retour à d'autres usages, replantation, régénération naturelle) et comment faire face aux enjeux prégnants que sont le risque incendie, accentué par les sécheresses de ces dernières années, et la pression cynégétique qui freine considérablement les réponses possibles à cette situation critique.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Diversification des plantations forestières et soutien aux dynamiques naturelles de renouvellement : poursuite des expérimentations en lien avec les autres gestionnaires (PNR BV et PNR VN)
- Gestion de la pression cynégétique : protection des espaces de renaturation naturelle/ de plantation

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Construction d'un plan d'actions avec deux temporalités : gestion de crise (renaturation, plantation) et structuration filières (développement filière « sapin »)
- Renforcement du rôle d'espace de découverte et de fraîcheur des espaces forestiers, tout en veillant à éviter la saturation : développement des réseaux de sentiers en lien avec les espaces habités et les sites touristiques

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Surveillance, desserte, bandes « pares-feux » et réserves d'eau pour lutter contre les départs de feu
- Mise en valeur de la forêt comme espace ressource pour la biodiversité : poursuite de la création de réserves forestières intégrales
- Développement de la sensibilisation du public à la gestion forestière : communication sur les valeurs de la forêt, sur les objectifs de son exploitation, sur la crise actuelle (changement climatique, attaque de scolytes...) sur les travaux d'adaptation en cours, etc.
- Arrêt du goudronnage des voies d'accès aux parcelles forestières. Mise en place et entretien de barrières sur voies d'accès carrossables



Les stocks de bois de chauffage qui ponctuent le territoire illustrent l'importance de la ressource bois pour la CCHV.

4.3 Développer un écosystème territorial autour du bois

Il s'agit de sortir les activités sylvicoles de leur cadre sectoriel pour les inscrire davantage dans l'économie générale du territoire de la CCHV et contribuer ainsi à leur consolidation en même temps qu'à une valorisation paysagère générale. La CCHV fait face à des paradoxes de taille concernant la filière bois (difficulté d'approvisionnement en bois de construction, prix de vente très bas et incertitude du devenir et de la valorisation des bois scolisés). Quelques rouages peuvent d'ores-et-déjà être identifiés pour articuler la sylviculture, l'économie de la construction et du bâtiment, les énergies et les mobilités afin de créer des boucles locales de valorisation de cette ressource fortement présente sur le territoire. Ils constituent autant d'actions en faveur d'un mécanisme économique général plus résilient, actions qui pourront être précisées en phase 3 du plan de paysage.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Appui à la structuration de la filière bois pour la construction et la rénovation : développement d'un cluster producteurs-transformateurs-architectes en valorisant les essences locales (sapin, épicéa, etc.) par de belles réalisations

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Développement des chaudières-bois et réseaux de chaleur collectifs, alimentés en circuits courts
- Mise en récit du bois : d'où il vient, qu'est-ce qu'il offre (PAT/projet alimentaire territorial pour le matériau = PMT)

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Développement des espaces de stockage ? Mobilisation du foncier industriel en friche ?
- Développement du paillage des litières animales par les plaquettes forestières ?
- Création de tiers-lieux / ateliers mutualisés autour du bois (cf. plan d'action du schéma économique)
- Création d'un lieu vitrine de la filière bois



Halle en bois local à Tendon



ORIENTAION 5

POUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU CŒUR DE LA VIE QUOTIDIENNE

Après des décennies d'abstraction des ressources d'énergie, rendues invisibles (pipelines, gazoducs) ou éloignées des lieux de vie (ports, centrales nucléaires), les énergies renouvelables ont vocation à s'inscrire dans le paysage quotidien en étant d'échelle plus locale :

La rénovation énergétique massive du bâti couplée à un très fort déploiement du solaire photovoltaïque se donnera à voir particulièrement dans les secteurs urbanisés ainsi que le long des départementales où l'on retrouve l'activité industrielle et productive traditionnelle.

L'usage du bois énergie impliquera l'introduction dans l'espace urbain de chaufferies collectives visibles par leur architecture et leurs cheminées. Des espaces de stockage des grumes, de transformation du bois en plaquettes ou pellets et de leur stockage devront aussi s'établir sur le territoire. Cela peut être l'occasion de conversions de friches industrielles.

L'installation d'équipements énergétiques à forte intensité tels que les éoliennes, les unités de méthanisation, les centrales photovoltaïque au sol et/ou en ombrières pourraient s'inscrire comme des totems, symboles de la transition énergétique des Hautes Vosges.

Ces évolutions seront perceptibles sur l'ensemble du territoire comme l'illustre la spatialisation co-construite des actions dans le cadre des ateliers E.T.A.P.E paysage



Les sheds et la cheminée de l'usine Bleu Forêt le long de la Moselotte à Vagney. : les sites industriels offrent un potentiel intéressant pour le développement des dispositifs d'ENR, par exemple de photovoltaïque en toiture

3 objectifs sont identifiés :

- 5.1. Accompagner la rénovation énergétique du bâti
- 5.2. Développer des projets d'ENR aux bénéfices collectifs
- 5.3. Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics

5.1 Accompagner la rénovation énergétique du bâti

Les Hautes Vosges se caractérisent par un patrimoine bâti important tant de nature résidentielle, industrielle, agricole ou de service. L'habitat est essentiellement diffus avec une qualité d'architecture qui ne brille pas par sa performance énergétique. Si à cela s'ajoute une rigueur climatique on comprend aisément que 30% des ménages sont en situation de précarité énergétique. L'accompagnement des ménages et des bailleurs est une condition de réussite de réduction des émissions de GES liés en particulier au besoin de chauffage.

Les friches et les autres natures de bâti présente aussi de beaux potentiels de rénovation ou réhabilitation. Un bâtiment basse consommation neuf consomme jusqu'à 80 fois plus de matière première qu'une rénovation de même niveau énergétique. Favoriser la rénovation présente cette vertu de l'économie de ressources naturelles. Encore faut-il aller vers une démarche de qualité architecturale et paysagère faisant la part belle à l'utilisation de ressources locales et mettant en valeur l'identité Vosgienne et son histoire.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Impulser et soutenir la création d'une plateforme de la rénovation énergétique (cf. 6.1)
- Engager un programme local de l'habitat

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Accompagner une expérimentation d'éco-rénovation énergétique exemplaire
- Développer une vision de l'architecture vosgiennes contemporaine 'régénératrice' dans le cadre de partenariats avec les écoles d'architecture et de design de Nancy et Strasbourg
- Engager un diagnostic patrimonial communal et intercommunal et engager des plans pluriannuels d'investissement

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Création d'un guide à l'éco-rénovation du bâti ancien et d'après-guerre dans les Hautes Vosges
- Structurer un service de prévention de la précarité énergétique couplé à une offre subventionnée d'un bouquet de « travaux d'intervention d'urgence tout corps d'état. »
- Animer et accompagner les entrepreneurs locaux dans la structuration d'une offre globale de rénovation énergétique
- Engager la réalisation d'un Atlas de l'Architecture et de la Transition des Hautes Vosges : cartographier et caractériser le patrimoine bâti au regard des enjeux de la transition écologique, climatique et énergétique



Cité ouvrière à Saulxures-sur-Moselotte

5.2 Développer des projets d'ENR aux bénéfices collectifs

Quel potentiel ! Les Hautes Vosges disposent d'un terroir énergétique foisonnant. Soleil, eau, biomasse constituent une opportunité de développement économique. Les bâtiments sont nombreux et prêts à accueillir des installations solaires, les friches, délaissés et parkings constituent un foncier propice au déploiement d'ombrières photovoltaïques. Les espaces en friches, anciennes carrières, plans d'eau artificiels, sont de belles opportunités de valorisation foncière par la mise en service de centrales solaires au sol. La forêt offre une ressource en quantité pour être transformée en plaquette ou pellet. Les centres bourgs, complexes industriels, hôpitaux, maisons de retraite, hôtels, permettent la création soit de réseaux de chaleur, soit de chaufferies individuelles. Le potentiel est là, disponible immédiatement, mais sa mobilisation nécessite que l'ensemble des acteurs publics et privés s'associent afin que la valeur ajoutée du territoire ne tombe pas dans la main de capitaux lointains. Il faut mettre de côté les petites divergences et permettre une union sacrée à la faveur de la création de valeur par et pour les Hauts-Vosgeois.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Réaliser une étude de programmation de déploiement des EnR Solaire et Biomasse > Identification et caractérisation des sites potentiels avec approche technico économique : (Bt public, / équipement commercial / bâtiment industriel / installation agricole, /friche industriel / parking / ...)
- Impulser la création de structures d'investissements aux capitaux locaux :
 - o Société coopérative citoyenne de déploiement de grappe PV (centrale villageoise)
 - o Structure public-privé de mutualisation des capacités d'investissement de type SEM
- Lancer un projet d'impulsion d'ombrières photovoltaïques avec un approche architecturale et paysagère intégrée



Centrale solaire villageoise des Bauges

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Constituer un Comité Local EnR de gouvernance public-privée en vue de la préfiguration des structures de portage opérationnel des sociétés de projets
 - Réviser les documents d'urbanisme afin de favoriser le déploiement des potentiels EnR
 - Explorer la mise en image et en récit des Paysages de la Transition Énergétique dans le cadre d'un partenariat de recherche-action avec des Écoles de Paysages et de Design

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Ré-étudier la faisabilité du projet éolien avorté

5.3 Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics

L'imaginaire des années 1970-2000 a suscité une mise à distance du passé industriel au profit d'un urbanisme éclaté et de formes d'habitat banalisantes, inspirées des lotissements au carré de jardin privatif. Le XXI^e siècle, à l'aune des enjeux de la transition écologique, rebat les cartes et appelle un nouvel imaginaire où se côtoient des qualités urbaines de multifonctionnalité, de modularité, de partage, de sobriété et de résilience climatique.

Les espaces publics doivent engager cette mue et, à chaque évolution, se projeter dans cette nouvelle aire de la mobilité douce, des espaces de fraîcheur et de convivialité, de la transition énergétique, L'engagement du projet politique doit pouvoir se concrétiser à la fois dans les murs des équipements publics et dans les espaces partagés et vécus. Cet engagement pourrait être donné à observer en premier lieu dans la transformation du paysage nocturne, permettant une préservation du ciel étoilé et de la biodiversité de l'obscur. Rénover, réduire, éteindre pour laisser réapparaître la magie de la nuit. En faire un enjeu touristique et culturel pour donner une valeur symbolique et économique à cet engagement. Mais aussi rendre le patrimoine public économe voir sobre en énergies et ressources. Déambuler, arpenter, flâner, contempler pourront redevenir des activités désirables là où la nature s'appréciera autant d'une vision lointaine que d'une observation d'oiseau buvant au pied du ruisseau.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Lancer un Plan Lumière intercommunal permettant la rénovation énergétique de l'éclairage public, la protection du ciel et de l'environnement nocturne et la mise en valeur du patrimoine architectural
- Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluriannuel
- Intégrer la mobilité durable comme axe prioritaire de tout aménagement urbain (piste cyclable, co-voiturage, boucle piétonne, etc.) (cf. aussi 1.3)

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Créer une structure dites de « tiers financements » pour soutenir les collectivités dans leurs investissements en faveur de la transition énergétique
- Soutenir la croissance des usages des vélos à assistance électrique (prime, réseau de borne de recharge, voies cyclable sécurisées, ...)



Station de co-voiturage au Syndicat, à l'entrée du territoire.



Station de co-voiturage dans le coeur de Thiéfosse



ORIENTATION 6

POUR UNE TASK FORCE PERMANENTE DE CONSEIL ET DE DIALOGUE

Le renforcement des filières locales de matériaux et de savoir-faire, le besoin d'améliorer massivement l'isolation des bâtiments et de développer les énergies renouvelables, offrent l'occasion d'une amélioration architecturale et paysagère attendue par beaucoup. Il faut pour cela installer un cadre de travail, d'échanges et de conseil entre élus, professionnels et pétitionnaires, qui soit de haut niveau. Ce cadre, de type atelier d'urbanisme, de paysage et d'architecture, doit devenir un passage obligé pour tout projet de construction, et constituer un guichet unique qui ne sépare pas les questions techniques (isolation, installation d'énergie renouvelable, par exemple), financières (subventions, fiscalité, ...), économiques (ressources et filières locales) et esthétiques (forme, matériaux, couleurs, ...).

La constitution de ce cadre se fait à trois niveaux :

- Le suivi des projets et l'application du plan de paysage
- La mise en relation des porteurs de projets, des producteurs et des artisans locaux
- La sensibilisation du public et des élus à la qualité paysagère et architecturale

L'ensemble de ces compétences est à intégrer au sein d'une « task force » unique et musclée, **qui fait l'objet du seul objectif de cette orientation :**

- 6.1 Créer une commission spécifique d'accompagnement et de suivi du plan de paysage et de lutte et adaptation au changement climatique



Atelier thématique du 7 octobre 2020 à la Bresse consacré au paysage de l'énergie



Atelier thématique du 7 octobre 2020 à la Bresse consacré au paysage de la forêt / sylviculture

6.1 Créer une commission spécifique d'accompagnement et de suivi du plan de paysage et de mise en relation des acteurs locaux

La démarche de projet de paysage n'est pas habituelle et reste sectorisée alors même qu'elle devrait être évidente et alimenter toutes les politiques sectorielles de l'aménagement, et s'articuler notamment avec les actions en faveur du changement climatique. Cette orientation vise à la constitution d'un organe de suivi et de concrétisation du Plan de paysage, autour d'une équipe pluridisciplinaire issue des structures partenaires à laquelle pourront se référer les porteurs de projet.

C'est également un outil potentiel de développement d'une culture et d'une ambition pour la qualité paysagère et la transition écologique et énergétique du territoire, à travers une large mobilisation des forces du territoire. Les habitants, les comités de quartiers, les associations, comme les nombreux services ou organismes de l'aménagement, de la gestion ou de la préservation du territoire, sont concernés par la question. Des expériences diverses de démarches participatives sont à mener, qu'il s'agit d'organiser et de fédérer pour les rendre plus fortes et plus efficaces.

Enfin, si les projets de construction et d'aménagement accompagnés peuvent être ambitieux en termes environnemental, paysager et architectural, il est parfois difficile de trouver les savoir-faire et les matériaux localement, que ce soit en raison du manque de formation des artisans, du manque d'information ou de ressource. Au-delà des actions de conseil et d'accompagnement, il s'agit donc de renforcer l'accompagnement à l'aval pour faciliter la mise en relation entre tous les intervenants cherchant à développer des projets de qualité.

ACTIONS IMMÉDIATES (PRIORITÉ N° 1) :

- Création de l'atelier permanent du Plan de paysage des Hautes-Vosges :
 - > Nomination d'un vice-président et d'un animateur pour la veille sur les projets et les échanges,
 - > Identification de référents dans les structures partenaires : Services de la / des CDC, CAUE, Espace Info Energie, PNR, DREAL, Conseil Départemental, etc.
 - > Veille et évaluation régulière des projets sur le territoire
- Création d'une plateforme de conseil et de mise en relation multithématique pour la qualité des aménagements :
 - > Création d'une plateforme de rencontre entre porteurs de projets et entreprises locales (site internet, salon, etc.) : production et travail du bois, rénovation énergétique, architectes locaux, etc.

- > Renforcement du conseil et des recommandations aux particuliers, associant la rénovation énergétique et la qualité architecturale et paysagère dans le cadre de permanences (sur la base des permanences existantes CAUE/PNR)
- > Mise en relation des porteurs de projets pour développer de nouvelles formes d'habitat : réhabilitation en commun de fermes vosgiennes, habitat participatif
- Sensibilisation des acteurs et du grand public à la qualité architecturale, environnementale, énergétique et paysagère :
 - > Communication sur les projets exemplaires et les initiatives des professionnels
 - > Mise en place de partenariats avec les écoles d'architecture et de paysage
 - > Développement de projets participatifs et expérimentaux avec les habitants et les visiteurs



Atelier lecture du paysage du 6 octobre 2020, arrêt visite sur les chaumes (route des crêtes)



Atelier thématique du 8 octobre 2020 arrêt visite à Tendon

ACTIONS COURT-MOYEN TERME (PRIORITÉ N° 2)

- Mise en place de marchés à bons de commande pluri-annuels de paysagistes concepteurs, architectes, etc.
- Communication sur le dispositif de conseil et de suivi mutualisé auprès des acteurs de la construction (promoteurs, fournisseurs, magasins spécialisés...), des communes et du grand public : création d'une plaquette, annonces radio, etc.
- Réalisation de projets participatifs entre entreprises et particuliers, ou sous la forme de workshop
- Organisation de visites d'opérations, de sites et de territoires avec les élus et techniciens dans et hors des Vosges
- Formation des instructeurs de permis de construire et d'aménager à l'ambition architecturale, paysagère et climatique
- Organisation de résidences d'architecture : permettre à un professionnel de s'immerger sur un territoire avec un double rôle de propositions concrètes et de sensibilisation

AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES :

- Passage de conventions avec les organismes partenaires (CAUE, PNR, Espace Info Energie, etc.)
- Nomination d'un paysagiste-conseil et d'un architecte-conseil pour le suivi des projets (création de poste)
- Favoriser le partage d'expérience entre élus et techniciens : requalification paysagère des centres-bourgs, usage du bois dans les bâtiments collectifs, réouvertures de terres agricoles, etc.
- Organisation de conférences, séminaires, autour des questions du paysage et de l'adaptation au changement climatique

SYNTHÈSE

HIÉRARCHISATION DES PISTES D'ACTIONS DU PLAN DE PAYSAGE

SIX ORIENTATIONS ET UNE QUINZAINES D'ACTIONS À CONCRÉTISER

Le territoire des Hautes-Vosges est unique ; mais les acteurs de son aménagement sont multiples : outre la Communauté de communes, et en prévision de l'évolution à venir de son périmètre, l'Etat, la Région, le Département, le PETR de Pays de Remiremont et de ses vallées, le Parc Naturel Régional, les communes, les associations, les syndicats de gestion, les entreprises, les professionnels et leurs représentants, ... et jusqu'aux habitants, ont un rôle à jouer.

Face à la multiplicité des intervenants, et pour que le plan de paysage puisse se concrétiser dans le temps sans se disperser, ses propositions doivent être limitées en nombre et réalisables. Dans la troisième et dernière phase d'élaboration du Plan de paysage, le programme d'actions viendra préciser une quinzaine d'actions à mener en priorité sous forme de fiches précisant les intervenants, les étapes, le coût indicatif et un calendrier de mise en oeuvre.

La hiérarchisation des actions a fait l'objet d'une concertation en atelier et en comité de pilotage (cf. mémoire de la concertation) résumée ici selon quatre niveaux :

- les **actions immédiates** (priorité 1) parmi lesquelles les **18 actions à mettre en oeuvre dans le programme d'action** sont soulignées
- les **actions à court et moyen terme** (priorité 2).
- les **autres actions envisagées** (non-prioritaires).

ORIENTATION 1 // Pour un urbanisme recentré

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
<p>1.1 Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du bâti existant et des friches</p>	<ul style="list-style-type: none"> Encouragement des principes d'une urbanisation économe et intégrée dans les documents d'urbanisme, travaillés par un homme de l'art Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti en centre-ville, notamment pour les ensembles urbains patrimoniaux. (à grouper avec 1.4) 	<ul style="list-style-type: none"> Repérage et acquisition des logements vacants ou vieillissants des centres-bourgs Recensement des friches d'activité, privées et publiques, et identification de nouvelles vocations Mobilisation et valorisation du patrimoine industriel dans les projets publics et collectifs Lancement de concours d'idées ou organisation d'événements pour changer l'image du patrimoine industriel Création de structures d'accompagnement des porteurs de projets et renforcement de la sensibilisation des habitants Appui, conseil et suivi d'architectes pour les projets d'ensemble et le renouvellement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un observatoire du foncier pour améliorer la diffusion des connaissances et aider les collectivités dans leurs décisions Inscription de ces réflexions dans les stratégies et documents d'urbanisme, notamment communautaires (SCOT, PLUi) Développement d'une palette d'outils réglementaires pour la maîtrise du foncier (emplacements réservés, DUP, PAPAG, ...) appropriée en fonction du contexte
<p>1.2 Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et renforcer les centralités secondaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organisation des réseaux de mobilités du quotidien reliant les centralités. Limitation de l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, Cartes communales) pour maintenir de la population dans les centres (obligation depuis la loi ALUR) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement du déploiement du télétravail et des téléservices Moratoire sur les créations d'activités commerciales hors centres, en lien avec la protection des terres agricoles dans les fonds de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Identification de l'armature territoriale et localisation des centralités à renforcer (SCoT, PLUi) Encadrement de l'installation de grandes surfaces commerciales Aménagement d'espaces publics pour l'accueil d'activités et de manifestations Soutien à l'activité commerciale et économique locale et diversifiée autour des productions du territoire Développement de la création de « commerces mouvants » ou boutiques éphémères
<p>1.3 Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> Conception d'espaces publics durables, économes et adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives dans les centres-bourgs (cf.5.3) 	<ul style="list-style-type: none"> Identification de la trame paysagère de chaque commune et définition des vocations souhaitées pour chaque espace ouvert Renforcement de la trame paysagère en lien avec le paysage de montagne Aménagement ponctuel des abords des cours d'eau dans l'espace urbain, en évitant le sur-aménagement Concertation et participation des habitants à la programmation, et développement d'actions participatives 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un atlas de la biodiversité à l'échelon communal ou intercommunal Développement du pâturage urbain pour l'entretien des espaces ouverts Limitation du mobilier urbain et de la signalétique Mise en place d'un plan lumière intercommunal et valorisation des paysages nocturnes Charte pour la qualité du paysage des routes et espaces de stationnement Identification de sites prioritaires pour la requalification des espaces publics et lancement d'études de programmation, de concours, etc.
<p>1.4 Protéger les hameaux patrimoniaux dans leur paysage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'ouverture des paysages autour de ces sites caractéristiques et lancement prioritaire des réouvertures de terrains enrichis pour les mettre en valeur (cf. 2.1) Soutien à la réhabilitation et à l'adaptation du bâti existant des hameaux patrimoniaux dans le respect de ses caractéristiques architecturales, patrimoniales et d'insertion dans le grand paysage. (à grouper avec 1.1) 	<ul style="list-style-type: none"> Protection du cadre naturel et agricole caractéristiques des hameaux dans les documents d'urbanisme Mise en valeur de l'architecture et des éléments remarquables du paysage de montagne présents Renforcement du nomadisme commercial et culturel pour amener les services et les activités dans les hameaux 	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement de leur évolution par une réglementation spécifique dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi) Appui renforcé du CAUE et du PNR dans l'accompagnement des projets

ORIENTATION 2 // Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
<p>2.1 Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Intégration de terrains prioritaires pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages dans le zonage des documents d'urbanisme en concertation avec les agriculteurs : terrains mécanisables, prairies humides de fond de vallée, abords des hameaux patrimoniaux, points de vue, etc.</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un outil de suivi des friches agricoles pour favoriser leur reconquête • Cartographie participative (communes et agriculteurs) des parcelles en cours d'enrichissement • Protection durable des prairies de fauche de fond de vallée en tant que maillon essentiel de l'activité agricole : ZAP, PAEN ? • Développement d'une forme de sylvo-pastoralisme adaptée aux mutations en cours : travail avec le PNRBV, expérimentations avec certains porteurs de projet intéressés 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de reconquête de friches et réouverture de sites agricoles, cartographie précise pour anticiper le lancement d'une procédure d'étude d'impact • Poursuite de la mise en œuvre et la révision des réglementations de boisements • Développement d'opérations aux coûts moins élevés privilégiant l'usage des permis de bois associés à une exploitation agricole, sur les parcelles adaptées • Sensibilisation des propriétaires de parcelles enrichies à leur valorisation par l'agriculture • Communication sur le rôle des prairies de fauche à destination du grand public • Accompagnement des agriculteurs aux échanges et regroupement parcellaires pour faciliter leur gestion • Lutte contre la fougère aigle (toxique pour les troupeaux)
<p>2.2 Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Soutien technique et financier des agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la gestion des prairies face au changement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau : <ul style="list-style-type: none"> » Soutien à l'agriculture extensive » Diversification des essences des prairies pour garantir une production constante de ressource fourragère » Moindre productivité estivale mais mieux répartie sur l'année » Sur-stockage du fourrage » Préservation et valorisation des zones humides (inventaire à l'échelle de la Communauté de communes) (cf. 4.1) » Création de zones d'ombres » Sensibilisation à l'agroforesterie 	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation des résultats de l'étude des modalités d'adaptation des systèmes herbagers du Massif des Vosges au changement climatique menée par le Pays de la Déodatie et communication auprès des agriculteurs • Développement, sous conditions environnementales précises, de micro-retenues permettant la sécurisation d'eau agricole (stockage) pouvant être associée à des micro-centrales hydroélectriques • Organisation collective d'un apport volontaire de foin récolté pour l'entretien des parcelles privées et publiques par exemple lors d'un événement festif et participatif • Mise à disposition de parcelles publiques ou privées pour pâturage/ fauche aux périodes critiques (fin été, début automne)
<p>2.3 Augmenter la valeur ajoutée des productions par des leviers locaux (mutualisation de moyens, création de labels...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation collective de la transformation des produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la création de groupements d'employeurs pour faciliter la création d'un poste « partagé » pour ces fonctions transversales (transformation, commercialisation...) • Développement de la marque « Cœur de Massif » et de l'identité locale d'autres produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur des productions locales auprès des artisans de bouche du territoire
<p>2.4 Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Facilitation de l'installation de porteurs de projet Hors Cadre Familial pour des activités d'élevage, mais aussi maraîchères arboricoles, textiles (fibre végétale)</u> • Extension des fournitures des cantines en produits locaux (écoles, collèges, lycées, administrations, collectivités, entreprises, EHPAD) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des points de vente des produits du territoire ouverts toute l'année (points de vente pérennes) • Mise en lien des producteurs et des acteurs de la RHD locaux (commerçants, restaurants, hôteliers, loueurs de gîtes et de résidences touristiques, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaires des agriculteurs du territoire pour faciliter leur mobilisation lors d'appels à projets • Communication et événements valorisant la production locale • Accompagnement des porteurs de projet en circuit court et en diversification pour éviter les cessations précoces d'activités • Développement de l'agritourisme (fermes-auberges, ...) • Protection des terrains agricoles susceptibles d'accueillir une agriculture « de proximité » avec la mise en place de statut type PAEN ou ZAP

ORIENTATION 3 // Vers l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
<p>3.1 Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les patrimoines des Hautes-Vosges, à la source de l'attrait territorial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Identification et valorisation de la richesse des patrimoines locaux et de leur lien avec les paysages</u> • <u>Création ou maintien de zones de quiétudes dans les sites les plus sensibles (soutien des acteurs, financement, réalisation)</u> • Création d'un espace d'initiation aux bienfaits des plantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines • Identification de sites remarquables et mise en valeur par une scénographie ambitieuse • Sensibilisation du grand public au respect et à la préservation des milieux naturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de travaux complémentaires de recherche (université, écoles, associations, érudits, etc.) • Mise en œuvre d'actions de valorisation : exposition, événements publication, etc. • Inventaires participatifs des éléments de patrimoines de proximité (beurheus, cités ouvrières, etc.) • Inscription dans les documents d'urbanisme des éléments de patrimoine représentatifs • Valorisation et gestion partagées (chantiers participatifs, événements festifs ou artistiques, recueil de témoignages, etc.)
<p>3.2 Élaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Recherches d'alternative à la voiture pour les déplacements entre bourgs et stations et organisation de l'intermodalité</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de navettes depuis les gares lors des périodes de forte fréquentation, adaptées aux horaires de train • Stratégie de communication sur la possibilité de rejoindre le territoire en train • Mise en œuvre de plans vélo et piétons et d'itinéraires compatibles avec les enjeux de préservation des sites 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de communication concernant le trafic automobile et information en amont (points d'entrée du territoire) pour une meilleure répartition des visiteurs • Développement de points d'information, relais des offices de tourisme, dans les bourgs et portes d'entrée du territoire • Implantation des aires de stationnements associée à une stratégie de tarification différenciée • Requalification des espaces publics des centres-bourgs pour intégrer les espaces de stationnements et améliorer le confort piéton • Mise en place de points de stationnements éphémères sur les grands parcours de randonnées • Développement de l'offre de stationnement et d'accueil pour les caravanes chez l'habitant ou l'agriculteur
<p>3.3 Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des plages d'ouverture exclusive aux modes doux et navettes dans les périodes de forte fréquentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution progressive d'un belvédère linéaire à la circulation apaisée, ponctué d'aménagements sobres et de qualité mettant en scène le paysage et les milieux (de la vue panoramique à ce qui est à nos pieds) • Poursuite d'aménagements sobres et adaptés à l'esprit des lieux menés sur les points d'arrêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un observatoire des usages de la route des Crêtes • Développement du potentiel pédagogique d'interprétation sur la route des crêtes en lien avec des initiatives permanentes ou événementielles de nature culturelle, artistique, paysagère, environnementale, etc.
<p>3.4 Poursuivre la diversification des activités des stations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des offres d'activités douces et écoresponsables en station • Développement des dispositifs incitatifs de recours à la mobilité douce/commun pour l'accès aux domaines skiables (cf. 3.2) • Accompagnement des commerces et hébergeurs dans une démarche éco-responsable 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un observatoire de la biodiversité, développement des zones de protection et valorisation de la biodiversité comme vecteur de découverte et d'attractivité touristique • Mise en paysage des abords et des aires de stationnements en y intégrant des capacités d'énergies renouvelables • Développement autour du soin de soi par la nature (sylvothérapie, déconnexion numérique, ...) • Développement de produits touristiques ciblés à l'échelle des stations (restauration bio, modes de déplacements 0 CO2, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration paysagère des équipements techniques liés à l'exploitation des domaines skiables hors saison hivernale • Réalisation du bilan carbone domaine skiable et de la destination touristique • Engagement de la transition énergétique des domaines skiables en tant que vecteur de diversification économique et de réduction d'impact • Appui à la requalification (dont énergétique) de l'immobilier touristique • Engagement vers une stratégie d'exploitation résiliente aux effets du changement climatique • Développement de l'activité pastorale sur les pistes en période estivale • Rénovation des équipements de station pour des usages inter-saisonniers et qualitatifs sur le plan environnemental • Introduction dans les offres touristiques d'activités culturelles ainsi que des visites de fermes ou petites entreprises artisanales

ORIENTATION 4 // Vers la mise en avant des espaces naturels et de la forêt comme ressources locales privilégiées

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
<p>4.1 Gérer durablement la ressource en eau et le vivant associé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Inventaire et restauration des zones humides à l'échelle de la Communauté de communes (lacs, tourbières, prairies humides)</u> • <u>Accompagnement technique et financier de la mise en oeuvre du Plan Lac pour les lacs de Xonrupt-Longemer et Gérardmer</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des pratiques agricoles pour préserver les prairies humides, leur rôle de stockage et d'accueil du vivant (cf. 2.2) • Lutte contre l'érosion des sols forestiers liés aux pratiques sylvicoles et à la fragilisation de la forêt (cf. 4.2), qui accroît le ruissellement • Mise en oeuvre de mesures d'accompagnement pour la préservation de la ressource en eau et communication sur les bonnes pratiques à adopter 	
<p>4.2 Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Diversification des plantations forestières et soutien aux dynamiques naturelles de renouvellement : poursuite des expérimentations en lien avec les autres gestionnaires (PNR BV et PNR VN)</u> • Gestion de la pression cynégétique : protection des espaces de renaturation naturelle/ de plantation 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un plan d'actions avec deux temporalités : gestion de crise (renaturation, plantation) et structuration filières (développement filière « sapin ») • Renforcement du rôle d'espace de découverte et de fraîcheur des espaces forestiers, tout en veillant à éviter la saturation : développement des réseaux de sentiers en lien avec les espaces habités et les sites touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance, desserte, bandes « pares-feux » et réserves d'eau pour lutter contre les départs de feu • Mise en valeur de la forêt comme espace ressource pour la biodiversité : poursuite de la création de réserves forestières intégrales • Développement de la sensibilisation du public à la gestion forestière : communication sur les valeurs de la forêt, sur les objectifs de son exploitation, sur la crise actuelle (changement climatique, attaque de scolytes...) sur les travaux d'adaptation en cours, etc.
<p>4.3 Développer un écosystème territorial autour du bois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Appui à la structuration de la filière bois pour la construction et la rénovation : développement d'un cluster producteurs-transformateurs-architectes en valorisant les essences locales (sapin, épicéa, etc.) par de belles réalisations</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des chaudières-bois et réseaux de chaleur collectifs, alimentés en circuits courts • Mise en récit du bois : d'où il vient, qu'est-ce qu'il offre (PAT/projet alimentaire territorial pour le matériau = PMT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des espaces de stockage ? Mobilisation du foncier industriel en friche ? • Développement du paillage des litières animales par les plaquettes forestières ? • Création de tiers-lieux / ateliers mutualisés autour du bois (cf. plan d'action du schéma économique) • Création d'un lieu vitrine de la filière bois

ORIENTATION 5 // Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
<p>5.1. Accompagner la rénovation énergétique du bâti</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser et soutenir la création d'une plateforme de la rénovation énergétique (cf. 6.1) • Engager un programme local de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner une expérimentation d'éco-rénovation énergétique exemplaire • Développer une vision de l'architecture vosgiennes contemporaine 'régénératrice' dans le cadre de partenariats avec les écoles d'architecture et de design de Nancy et Strasbourg • Engager un diagnostic patrimonial communal et intercommunal et engager des plans pluriannuels d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un guide à l'éco-rénovation du bâti ancien et d'après-guerre dans les Hautes Vosges • Structurer un service de prévention de la précarité énergétique couplé à une offre subventionnée d'un bouquet de « travaux d'intervention d'urgence tout corps d'état. » • Animer et accompagner les entrepreneurs locaux dans la structuration d'une offre globale de rénovation énergétique • Engager la réalisation d'un Atlas de l'Architecture et de la Transition des Hautes Vosges : cartographier et caractériser le patrimoine bâti au regard des enjeux de la transition écologique, climatique et énergétique
<p>5.2. Développer des projets d'ENR aux bénéfices collectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude de programmation de déploiement des ENR Solaire et Biomasse > Identification et caractérisation des sites potentiels avec approche technico économique • Impulser la création de structures d'investissements aux capitaux locaux • Lancer un projet d'impulsion d'ombrières photovoltaïques avec un approche architecturale et paysagère intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un Comité Local EnR de gouvernance public-privée en vue de la préfiguration des structures de portage opérationnel des sociétés de projets • Réviser les documents d'urbanisme afin de favoriser le déploiement des potentiels ENR • Explorer la mise en image et en récit des Paysages de la Transition Énergétique dans le cadre d'un partenariat de recherche-action avec des Écoles de Paysages et de Design 	<ul style="list-style-type: none"> • Ré-étudier la faisabilité du projet éolien avorté
<p>5.3. Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer un Plan Lumière intercommunal permettant la rénovation énergétique de l'éclairage public, la protection du ciel et de l'environnement nocturne et la mise en valeur du patrimoine architectural • Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluriannuel • Intégrer la mobilité durable comme axe prioritaire de tout aménagement urbain (piste cyclable, co-voiturage, boucle piétonne, etc.) (cf. 1.3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une structure dites de « tiers financements » pour soutenir les collectivités dans leurs investissements en faveur de la transition énergétique • Soutenir la croissance des usages des vélos à assistance électrique (prime, réseau de borne de recharge, voies cyclable sécurisées, ...) 	

ORIENTATION 6 // Pour une task force permanente de conseil et de dialogue

ORIENTATIONS	ACTIONS IMMÉDIATES	ACTIONS SECONDAIRES	AUTRES ACTIONS ENVISAGÉES
<p>6.1. Créer une commission spécifique d'accompagnement et de suivi du plan de paysage et de mise en relation des acteurs locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Création de l'atelier permanent du Plan de paysage des Hautes-Vosges</u> • <u>Création d'une plateforme de conseil et de mise en relation multithématique pour la qualité des aménagements (voir aussi 5.1)</u> • <u>Sensibilisation des acteurs et du grand public à la qualité architecturale, environnementale, énergétique et paysagère</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de marchés à bons de commande pluri-annuels de paysagistes concepteurs, architectes, etc. • Communication sur le dispositif de conseil et de suivi mutualisé auprès des acteurs de la construction (promoteurs, fournisseurs, magasins spécialisés...), des communes et du grand public : création d'une plaquette, annonces radio, etc. • Réalisation de projets participatifs entre entreprises et particuliers, ou sous la forme de workshop • Organisation de visites d'opérations, de sites et de territoires avec les élus et techniciens dans et hors des Vosges • Formation des instructeurs de permis de construire et d'aménager à l'ambition architecturale, paysagère et climatique • Organisation de résidences d'architecture : permettre à un professionnel de s'immerger sur un territoire avec un double rôle de propositions concrètes et de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Passage de conventions avec les organismes partenaires (CAUE, PNR, Espace Info Energie, etc.) • Nomination d'un paysagiste-conseil et d'un architecte-conseil pour le suivi des projets (création de poste) • Favoriser le partage d'expérience entre élus et techniciens : requalification paysagère des centres-bourgs, usage du bois dans les bâtiments collectifs, réouvertures de terres agricoles, etc. • Organisation de conférences, séminaires, autour des questions du paysage et de l'adaptation au changement climatique



Étude commanditée par :

Communauté de communes
des Hautes Vosges
16, rue Charles de Gaulle
88400 Gérardmer
03 29 27 29 04
contact@cchautesvosges.fr
www.cchautesvosges.fr



Étude réalisée par :

Agence Folléa Gautier
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com



AIR COOP
Coopérative d'entrepreneur.e.s du changement
6 les Soleiades, route de Chalvet
05 200 Embrun
07 83 89 67 39
j.nahmiyaz@energies-territoire.com
www.energies-territoire.com



Ceresco (anciennement Blezat Consulting)
Agriculture et sylviculture
18 rue Pasteur
69 007 Lyon
04 78 69 84 69
contact@ceresco.fr
www.ceresco.fr